



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Statistiques

Question écrite n° 49704

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il peut préciser, à l'intention de la représentation nationale, les conditions de fonctionnement du conseil national de l'information statistique (CNIS), créé en 1951, et composé de représentants extérieurs tels qu'organisations syndicales, associations et universités (Les Dossiers de l'IFRAP, no 49, décembre 1996).

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49704

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1471